ASSEMBLÉE NATIONALE

Procès-verbal
Le jeudi, 18 mai 2000 - n° 109

10 heures
Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 15.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 93, Loi sur la sécurité des barrages.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

M. Bégin, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 121, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 121 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 121 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

À 10 h 36, du consentement de l'Assemblée, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de rapports de commissions

M. Bertrand (Portneuf), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 16 et 17 mai 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 87 Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1121-20000518)

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 9, 10, 11, 16 et 17 mai 2000, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

(Dépôt n° 1122-20000518)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 à 64 du Règlement, M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 000 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le syndrome de fibromyalgie.

(Dépôt n° 1123-20000518)

L'extrait d'une pétition, signée par 16 592 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le syndrome de fatigue chronique.

(Dépôt n° 1124-20000518)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. Brassard, leader du gouvernement, Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, dépose :

> Copie de l'allocution intitulée « Montréal, une région » et prononcée, le 13 mai 2000, par M. Claude Ryan à l'occasion d'un colloque organisé par le Parti libéral du Québec au Cégep Lionel-Groulx.
>
> (Dépôt n° 1125-20000518)

Motions sans préavis

Mme Léger, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, propose :

> QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la tenue de la Semaine des services de garde du 28 mai au 3 juin 2000, de manière à reconnaître toute l'importance des services de garde éducatifs qui sont offerts dans les centres de la petite enfance et les autres services de garde de même qu'en milieu scolaire.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

> QUE la Commission de l'aménagement du territoire procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 134, Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, le jeudi 25 mai 2000 ainsi que le vendredi 26 mai 2000, et à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :
>
> Le jeudi 25 mai 2000
> - 11 h 00 à 11 h 30 Remarques préliminaires du gouvernement suivies de celles de l'opposition

- 11 h 30 à 12 h 30 M. Claude Pichette
- 12 h 30 à 13 h 15 Association de conseils intermunicipaux de transports
- 15 h 00 à 16 h 00 M. Denis Bédard
- 16 h 00 à 17 h 00 Ville de Montréal
- 17 h 00 à 18 h 00 Union des municipalités de banlieue de Montréal
- 20 h 00 à 21 h 00 Ville de Longueuil
- 21 h 00 à 22 h 00 Fédération québécoise des municipalités
- 22 h 00 à 23 h 00 Table des Préfets de la Rive-Sud
- 23 h 00 à 24 h 00 Regroupement des municipalités de la Rive-Sud

Le vendredi 26 mai 2000

- 11 h 00 à 12 h 00 Union des municipalités du Québec
- 12 h 00 à 13 h 00 Ville de Laval
- 15 h 00 à 16 h 00 Communauté urbaine de Montréal
- 16 h 00 à 17 h 00 M. Jean-Pierre Collin
- 17 h 00 à 18 h 00 Table des Préfets de la Rive-Nord
- 20 h 00 à 21 h 00 Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal
- 21 h 00 à 22 h 00 M. Jacques Girard
- 22 h 00 à 23 h 00 Mme Florence Junca-Adenot
- 23 h 00 à 23 h 30 Remarques finales de l'opposition suivies de celles du gouvernement

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 40 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE les organismes et les individus qui souhaitent présenter un mémoire devant la Commission le fassent parvenir au plus tard le 24 mai 2000 au Secrétariat des commissions;

QUE la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

— la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 109, Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse.

———————

M. Pinard, vice-président, donne l'avis suivant :

— la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin d'organiser ses travaux.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 298 du Règlement, M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée que l'interpellation du vendredi 19 mai 2000 entre M. Cholette (Hull) et Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, portant sur « La réforme municipale », aura lieu de 10 h 30 à 12 h 30.

———————————

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Léger, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, propose que le principe du projet de loi n° 128, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 128 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 128 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée, M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

— la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 128, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Arseneau, ministre délégué au Tourisme, propose que le principe du projet de loi n° 127, Loi modifiant la Loi sur les établissements touristiques, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 127 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 127 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

Adoption du principe

Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le principe du projet de loi n° 110, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, adresse à la présidence une demande de directive par laquelle il désire savoir si le leader du gouvernement, lorsque l'Assemblée tient séance, peut, lors de la période des affaires du jour, communiquer à l'Assemblée un avis afin de convoquer une commission qui a reçu un mandat de l'Assemblée.

M. Brouillet, vice-président, prend la question en délibéré.

Le débat se poursuit.

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

— le premier, sur une question adressée, à la séance du mercredi 17 mai 2000, par M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) à Mme Léger, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, concernant la réduction des chèques d'allocations familiales du Québec à compter du 1er juillet 2000;

— le deuxième, sur une question adressée, à la séance du mercredi 17 mai 2000, par M. Gautrin (Verdun) à M. Rochon, ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, en remplacement de Mme Goupil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, concernant les limitations proposées par la réforme du Code des professions quant à l'utilisation du titre de docteur;

— le troisième, sur une question adressée par M. Després (Limoilou) à Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, concernant les fusions forcées dans la région de Québec.

À 18 h 42, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 23 mai 2000, à 10 heures.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU